

Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer



Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer
Nord Atlantique-Manche-Ouest

Objet : Gestion du personnel

Monsieur le Directeur,

La mise en application de la réforme des affaires maritimes, qui s'est concrétisée par l'intégration des services de l'ex DDAM du Morbihan au sein de la DDTM, d'une part et d'autre part celle concernant l'ex DRAM Bretagne, par la création de deux sites, sur Rennes, et sur Nantes, suscite de multiples interrogations auprès du personnel.

En dehors du fait que l'organisation fonctionnelle et hiérarchique qui découle de cette réforme, n'est pas encore lisible aux yeux de l'ensemble du personnel et qu'elle mériterait, à mon sens, d'être expliquée, sous forme de point étape, je voulais vous interpeller sur la question primordiale qui inquiète le personnel et qui est celle de sa gestion.

J'aurais souhaité que vous puissiez me dire, afin de rassurer le personnel, quel échelon et quel service dispose aujourd'hui de la compétence pour suivre les dossiers individuels de chaque agent (suivi des avancements notamment, remboursement des frais de déplacements, dossiers prestations sociales, etc...), car il me semble, que le rôle de chacun dans ce domaine (DIRM et DDTM) ne soit pas encore arrêté ou tout au moins très clairement lisible, peut-être en raison d'une communication insuffisante.

Vous n'ignorez pas que cette question est importante et sensible pour les agents, d'autant que, par exemple, certains d'entre eux, sont susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite et s'inquiètent car leur relevé de services comportent des erreurs ou oublis, pourtant signalés par leur soins et il appartient au service gestionnaire, selon les informations qu'ils ont obtenues par le centre de Draguignan, de procéder à la mise à jour, avant fin 2010, pour les agents ayant l'intention de faire valoir leur droit à la retraite en 2011.

Je suis persuadé que vous comprendrez le bien fondé de mon intervention qui n'a qu'un seul but, rassurer le personnel de la DML du Morbihan et je pense que vous aurez à cœur de répondre à leur demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération respectueuse.

B. MARCO

Copie : DDTM du Morbihan